



## DESCRIPTION

## **SECTION I – PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

### **CONTEXTE**

---

La Ville de Sainte-Adèle est fière de souligner le dévouement, la discipline et l'effort des athlètes adélois dans la poursuite et l'atteinte de leurs objectifs, en lien avec une démarche d'excellence au niveau scolaire et sportif. Il va sans dire que ces jeunes athlètes, par leur rigueur et leur travail, deviennent des modèles de réussite et de persévérance.

Ce programme de soutien se veut avant tout une démarche de reconnaissance, bien plus qu'un soutien financier; le parcours des athlètes pouvant quelquefois être sinueux et coûteux...

Tel que précisé à la section III, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire assurera la gestion de ce programme.

Un comité d'évaluation analysera les candidatures, tout en s'assurant de la cohésion et de la neutralité de la démarche conformément aux critères préalablement établis.

Les recommandations seront subséquemment transmises au conseil municipal pour approbation.

### **OBJECTIF DU PROGRAMME**

---

Ce programme de soutien à l'excellence sportive vise à souligner la ténacité, la rigueur et l'assiduité au travail des jeunes athlètes adélois et de confirmer cette reconnaissance en supportant financièrement ces jeunes sportifs de haut niveau.

L'inscription au **Programme de soutien à l'excellence sportive** comporte quelques étapes simples qui consisteront à la réalisation d'un dossier complet qui devra être transmis au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Sainte-Adèle.

Celui-ci comprend le formulaire dûment rempli, détaillant vos plus récentes réalisations dans la pratique de votre discipline, ainsi que les documents complémentaires requis.

Vous aurez préalablement confirmé votre admissibilité au programme.



## SECTION II – INFORMATIONS GÉNÉRALES

### PROCESSUS DE SÉLECTION

---

Les bourses sont remises sur une base individuelle. Les montants alloués varieront de 100 \$ à 500 \$. Elles seront octroyées en fonction de la qualité du dossier présenté, du cheminement sportif de l'athlète, des performances enregistrées durant l'année en cours, ainsi que du niveau de discipline et de détermination liées à l'atteinte des objectifs de l'athlète.

Dans la réalisation de leur mandat d'évaluation, les membres du jury devront signer une déclaration de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêts.

À la suite des recommandations du jury et de l'approbation du conseil municipal, les candidats recevront une réponse à leur demande, qu'elle soit positive ou non, qui sera finale et sans appel.

- ❖ Les membres du jury évaluent les dossiers uniquement à partir des informations inscrites dans le formulaire de mise en candidature ;
- ❖ Les athlètes professionnels et le personnel d'entraîneurs et de soutien ne sont pas admissibles ;
- ❖ Les bourses sont attribuées au mérite et ne sont pas récurrentes. Le fait de recevoir une bourse une année ne vous qualifie pas automatiquement pour l'année suivante.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

---

Avant d'entreprendre la démarche de demande de soutien, l'athlète doit s'assurer de son admissibilité :

- ❖ Être résident de Sainte-Adèle depuis au moins 24 mois (preuve de résidence requise) ;
- ❖ Être âgé de 25 ans ou moins au moment du dépôt de sa demande ;
- ❖ Évoluer dans une discipline reconnue par Sports Québec ;
- ❖ Être membre de sa fédération ;
- ❖ Un minimum de deux compétitions du niveau auquel vous avez participé doivent être identifiées au formulaire ;
- ❖ Seuls les formulaires mis en ligne sur le site web de la Ville, et dûment remplis, seront retenus ;
- ❖ Joindre, lors du dépôt de la candidature, une photo portrait, ainsi qu'une photo en action dans sa discipline, et ce, en couleur et en format JPG, d'au moins 1 mb ;
- ❖ Le formulaire doit être signé par l'athlète et, s'il est mineur, par un parent ou un tuteur légal ;
- ❖ **Le dossier complet doit être reçu au plus tard le premier mardi de septembre à 16 h**, par courriel ([loisirs@vdsa.ca](mailto:loisirs@vdsa.ca)), par la poste (1200, rue Claude-Grégoire, Sainte-Adèle, J8B 1E9) ou remis en main propre à l'accueil de la Place des citoyens ou au Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland.



## NIVEAU DE COMPÉTITION ET BOURSES

---

Le niveau de bourse octroyé est lié avec le niveau de compétition dans lequel l'athlète évolue, soit :

NIVEAU RÉGIONAL	NIVEAU PROVINCIAL	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU INTERNATIONAL
<i>L'athlète représente Sainte-Adèle, dans la région administrative des Laurentides</i>	<i>L'athlète représente la région des Laurentides dans une compétition où est représenté l'ensemble des régions administratives du Québec</i>	<i>L'athlète représente la province du Québec, dans une compétition canadienne</i>	<i>L'athlète représente le Canada dans une compétition à l'échelle Internationale</i>
100 \$	150 \$	300 \$	500 \$

## PROCÉDURES

---

Le comité d'évaluation analyse les demandes une fois par année et le conseil municipal accorde le financement à sa discrétion et en respect de ses budgets. En aucun cas, ce programme ne peut être perçu comme une obligation par la Ville de Sainte-Adèle d'accorder une subvention ou un montant d'argent, et ce, malgré le respect des critères mentionnés.

Les athlètes ayant complété une demande de soutien et ayant reçu une réponse positive de la part du conseil seront convoqués à une séance spéciale de remise de chèque et de photos, à l'hôtel de ville.



## **SECTION III – FORMULAIRE ET DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour compléter votre demande dans le cadre du **Programme de soutien à l'excellence sportive**, vous devez remplir le formulaire [disponible sur le site web de la ville](#) et le transmettre :

❖ **Par courriel :**

[loisirs@vdsa.ca](mailto:loisirs@vdsa.ca)

❖ **Par la poste :**

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
1200, rue Claude-Grégoire  
Sainte-Adèle (Québec)  
J8B 1E9

❖ **Ou en main propre :**

**Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland | 1200, rue Claude-Grégoire**

**Place des citoyens | 999, boulevard de Sainte-Adèle**

Accompagné d'une copie des pièces justificatives suivantes :

- ❖ Preuve d'âge ;
- ❖ Preuve de résidence ;
- ❖ Preuve de participation à au moins deux compétitions/événements reconnus par la fédération ;
- ❖ Bulletin scolaire (si étudiant lors du dépôt de la demande) ;
- ❖ Photos, articles de journaux, brochures, lien Facebook, vidéo, etc., ou tout autre élément visuel mettant l'athlète en vedette.

*Note : une confirmation vous sera acheminée dès la réception de votre candidature.*

Merci de participer au **Programme de soutien à l'excellence sportive** de la Ville de Sainte-Adèle et bon succès dans la réalisation de vos objectifs !

Vincent Bélanger, directeur  
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
Pour le comité de sélection

